

CS VENDEUR CONSEIL EN ALIMENTATION OPTION BOULANGERIE-PÂTISSERIE EN APPRENTISSAGE

Accessible également en formation continue

Diplôme Niveau 3

Code RNCP 37105

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

DATE DE PUBLICATION : 25/11/2022

1 an
de septembre 2026 à juin 2027
400h de formation en centre

Coût de la formation

Formation gratuite, entièrement prise en charge par les OPCO.
Compris sous conditions : mallette (prise en charge par l'OPCO).

Prérequis

Aucun prérequis

Objectif de la formation

Le/la titulaire du Certificat de Spécialisation «Vendeur-conseil en alimentation - option boulangerie-pâtisserie » exerce son activité au sein d'un espace de vente en boulangerie-pâtisserie. Il/elle s'inscrit dans une démarche commerciale active dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité sanitaire des denrées et des préparations alimentaires.

Il/elle est capable :

- d'approvisionner l'espace de vente en produits alimentaires
- de mettre en valeur l'offre produits
- de conseiller et vendre ces produits
- de fidéliser et développer la relation commerciale

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel
- Cours théoriques et cours pratiques assurés par des formateurs diplômés (profil de formation et expérience disponible auprès de l'organisme de formation)
- Supports pédagogiques (cahier de recettes, ...)
- Un plateau technique équipé de matériel récent
- Des salles de cours
- Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, gestion du handicap) à définir avec le référent handicap.

Suivi et évaluations

- Evaluation des acquis tout au long de l'année
- Evaluations écrites et orales
- Examens Blancs
- Evaluations en entreprise
- Visites en entreprises
- Carnet de liaison
- Examen en CCF

Modalités d'examen

- Enquête de satisfaction

Poursuite d'études

- CAP EPC (Equipier Polyvalent en Alimentation)

Débouchés

Le/la titulaire de ce Certificat de Spécialisation pourra exercer en qualité de vendeur/vendeuse au sein d'une boulangerie-pâtisserie.

Consultez le taux d'insertion

Public concerné

- Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus
- Posséder la nationalité française et/ou être ressortissant d'un pays de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Confédération Suisse ou être titulaire d'un titre de séjour permettant la délivrance d'une autorisation de travail.

Accessibilité : Notre centre de formation est accessible au public en situation de handicap.

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanente, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant nous vous invitons à contacter notre référente Handicap Estelle Mazuel à l'adresse suivante :

e.mazuel@academieboulangeriepatisserie.fr

Programme de la formation

Consultez les blocs de compétences

- Epreuves préparées
 - Bloc 1 : Valoriser l'offre de produits alimentaires dans le cadre d'une démarche qualité
 - Bloc 2 : Mettre en oeuvre, personnaliser et développer la relation client

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
Possibilité de conserver les blocs pour une durée de 5 ans.
Aucune équivalence de diplôme, passerelles : pour plus d'informations, nous contacter.

Procédures et modalités d'admission

Inscription (à partir de mars)

Téléchargez le dossier de candidature ou demander l'envoi par mail en appelant au 04 73 91 41 78.

1. Transmettez le dossier en joignant obligatoirement toutes les pièces justificatives demandées à : contact@academieboulangeriepatisserie.fr

Étude du dossier

Après étude de votre dossier, nous vous informerons de la suite donnée à votre candidature. Vous pourrez alors être convoqué par mail à un entretien de motivation et/ou à un test de positionnement (dans le cas où vous auriez une connaissance du métier).

- 2.

Test de positionnement

Après le passage de votre test de positionnement (entretien de motivation et/ ou test pratique vous serez informé de la suite donnée à votre candidature.

- 3.

Décision et admission

Pour les candidats admis, vous devrez nous fournir des pièces complémentaires, vous recevrez alors programme de formation, planning et livret d'accueil.

- 4.

Statut, contrat et rémunération

Statut apprenti sous contrat d'apprentissage de 10 à 24 mois.
La rémunération mensuelle est calculée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge, de l'année d'étude et de l'antériorité du parcours de formation.

Pour plus d'informations cliquez ici.

Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

Pour en savoir plus, cliquez ici.

**Taux de réussite
(2024-2025)**

100 %

**Taux de satisfaction
(2024-2025)**

100 %

Lieu de formation

6 rue Marie Curie 63360 Saint-Beauzire

Vos contacts

Elisabeth Las

e.las@academieboulangeriepatisserie.fr
04 73 91 41 78

**Votre référente handicap
Estelle Mazuel**

e.mazuel@academieboulangeriepatisserie.fr
04 73 91 41 78

academieboulangeriepatisserie.fr

